

Réponses aux questions et commentaires du MDDEP

Implantation d'un poste de police à
Vaudreuil-Dorion

Évaluation environnementale

**Document déposé au
ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs (MDDEP)**

Avril 2007
P10658

• Note au lecteur •

Les questions du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs soulevées dans ce document ont été reproduites intégralement, conformément à son courriel du 12 avril 2007.

Référence à citer :

GENIVAR 2007. *Implantation d'un poste de police à Vaudreuil-Dorion*. Document de GENIVAR Société en commandite au MDDEP. 4 p.

LISTE DES PHOTOS

		<i>Page</i>
Photo 1	Frênaie de Pennsylvanie accompagnée de grands individus de chênes à gros fruits, au nord de la zone d'étude.....	2
Photo 2	Frênaie de Pennsylvanie se poursuivant à l'est, derrière le commerce existant.	3

LISTE DES FIGURES

		<i>Page</i>
Figure 1	Identification et délimitation des milieux naturels.	4

QC 1 **Dans votre demande, je constate que vous êtes plus dans l'aspect « compensation ». Avant d'en arriver là, vous devez me faire la preuve que toutes les mesures ont été prises pour que soit évité, soit minimiser l'intervention dans l'ensemble des milieux humides.**

Réponse :

Dans ce secteur de la ville de Vaudreuil-Dorion, la Société Immobilière du Québec (SIQ) ne possède que le lot 1 544 632. Afin d'éviter ce secteur, il faudrait développer un autre lot ailleurs dans la municipalité mais la SIQ n'est pas propriétaire de d'autres terrains.

La directive d'évitement dans ce cas-ci est difficilement applicable compte tenu que la SIQ possède qu'un lot de petite superficie (1,2 ha) dans le secteur.

QC 2 **Pour ce qui est des mesures d'évitement, je suggère que la frênaie de Pennsylvanie soit maintenue et que le long de l'extrémité nord du projet soit laissée tel quel. La zone destinée à la conservation selon vos plans pourra ainsi servir pour les stationnements.**

Réponse :

Les zones gazonnées qui cernent les stationnements du côté nord (voir figure 2 à la p.10 de l'évaluation environnementale) ne peuvent être laissées à l'état naturel pour des raisons techniques. Effectivement, la construction des stationnements nécessitent un remblai de plus ou moins 1 mètre sur le terrain. Ainsi, les infrastructures mises en place ont besoin d'un soutien. En laissant les zones gazonnées à l'état naturel, dans le but de préserver la frênaie de Pennsylvanie humide, les stationnements tendront à s'effriter avec le temps sans un talus approprié pour les soutenir.

Il était aussi proposé par le MDDEP de modifier la zone conservée dans la peupleraie deltoïde vers la frênaie de Pennsylvanie humide à l'ouest. Ce qui implique la réduction des stationnements à l'ouest de la zone d'étude et l'agrandissement de ceux plus à l'est. Cette option n'est pas envisageable puisque la municipalité exige une marge de recul par rapport au commerce voisin. C'est pourquoi les stationnements ne pourraient s'étendre jusqu'au chemin asphalté qui longe actuellement le commerce voisin.

QC 3 Il serait préférable, dans l'éventualité où nous devons penser à des mesures compensatoires, nous dire exactement ce que vous suggérer comme mesures.

Réponse :

Comme nous avons démontré que nous ne pouvons éviter le développement des zones humides, le client s'engage à compenser la perte de ceux-ci. Il préfère l'approche du fond vert du ministère puisque les négociations avec la municipalité de Vaudreuil-Dorion sont pour le moment suspendues. Nous aimerions obtenir de plus amples informations sur les procédures à suivre pour participer au fond vert.

QC 4 Suite à la conversation téléphonique du 20 avril 2007, des questionnements ont été soulevés concernant les milieux humides à l'extérieur de la zone d'étude à savoir s'ils étaient en lien avec ceux de la zone étudié, quelle est la composition et la valeur de ces milieux, et quel impact aura le développement de la zone d'étude sur le régime hydrique de ces milieux humides.

Réponse :

La figure 1 présente les milieux humides à l'extérieur de la zone d'étude qui s'étendent jusqu'à l'arrière du commerce. Comme le mentionnait le rapport d'évaluation environnementale à la page 14, la frênaie de Pennsylvanie se poursuit à l'extérieur de la zone d'étude. Tous les milieux humides de la zone d'étude sont en lien et la frênaie se poursuit à l'extérieur de la zone d'étude. La frênaie de Pennsylvanie à chênes à gros fruits totalise 0,92 ha et la frênaie de Pennsylvanie à ormes d'Amérique couvre 0,59 ha. Au total, on retrouve 2,2 ha de milieux humides en connexion. Toutefois, aucun lien hydrologique par un cours d'eau n'est retrouvé.



Photo 1 Frênaie de Pennsylvanie accompagnée de grands individus de chênes à gros fruits, au nord de la zone d'étude.

Le projet empiètera 7 184 m² de milieux humides, alors que le reste du 2,2 ha, soit 1,48 ha, ne sera pas touché. La frênaie de Pennsylvanie caractérisée dans l'évaluation environnementale à la page 7 se poursuit à l'extérieur de la zone d'étude. Elle comprend de grands individus de chênes à gros fruits (photo 1). Puis vers l'est, la composition de la frênaie change quelque peu où l'espèce accompagnatrice devient l'orme d'Amérique (photo 2). L'ensemble des frênaies de Pennsylvanie sont d'une valeur écologique moyenne, ne présentant pas de caractéristiques exceptionnelles au niveau de sa composition et de sa répartition régionale mais jouant un rôle abiotique dans la rétention et la filtration de l'eau.



Photo 2 Frênaie de Pennsylvanie se poursuivant à l'est, derrière le commerce existant.

Le développement du lot 1 544 632 aura un faible impact sur les 1,48 ha de milieux humides à l'extérieur de la zone d'étude. L'eau s'écoule sur le terrain d'ouest en est, à l'image du fossé le long du chemin de fer. La photo aérienne permet de voir d'anciens fossés nous indiquant le sens d'écoulement de l'eau (figure 1). On dénote une légère pente descendante vers l'est. La carte topographique du MRN (feuille 31G08202) montre une élévation de 28 mètres à environ 400 mètres à l'ouest de la zone d'étude. L'élévation passe à 27 mètres au niveau de la zone d'étude, puis à 26 mètres plus à l'est. Ainsi, le drainage des milieux naturels situés à l'ouest de la zone d'étude (identifiés comme des friches par photo-interprétation) s'effectue vers les milieux humides de notre zone d'étude. Le développement du lot ne contreviendra pas à l'alimentation en eau des frênaies à l'extérieur de la zone d'étude.

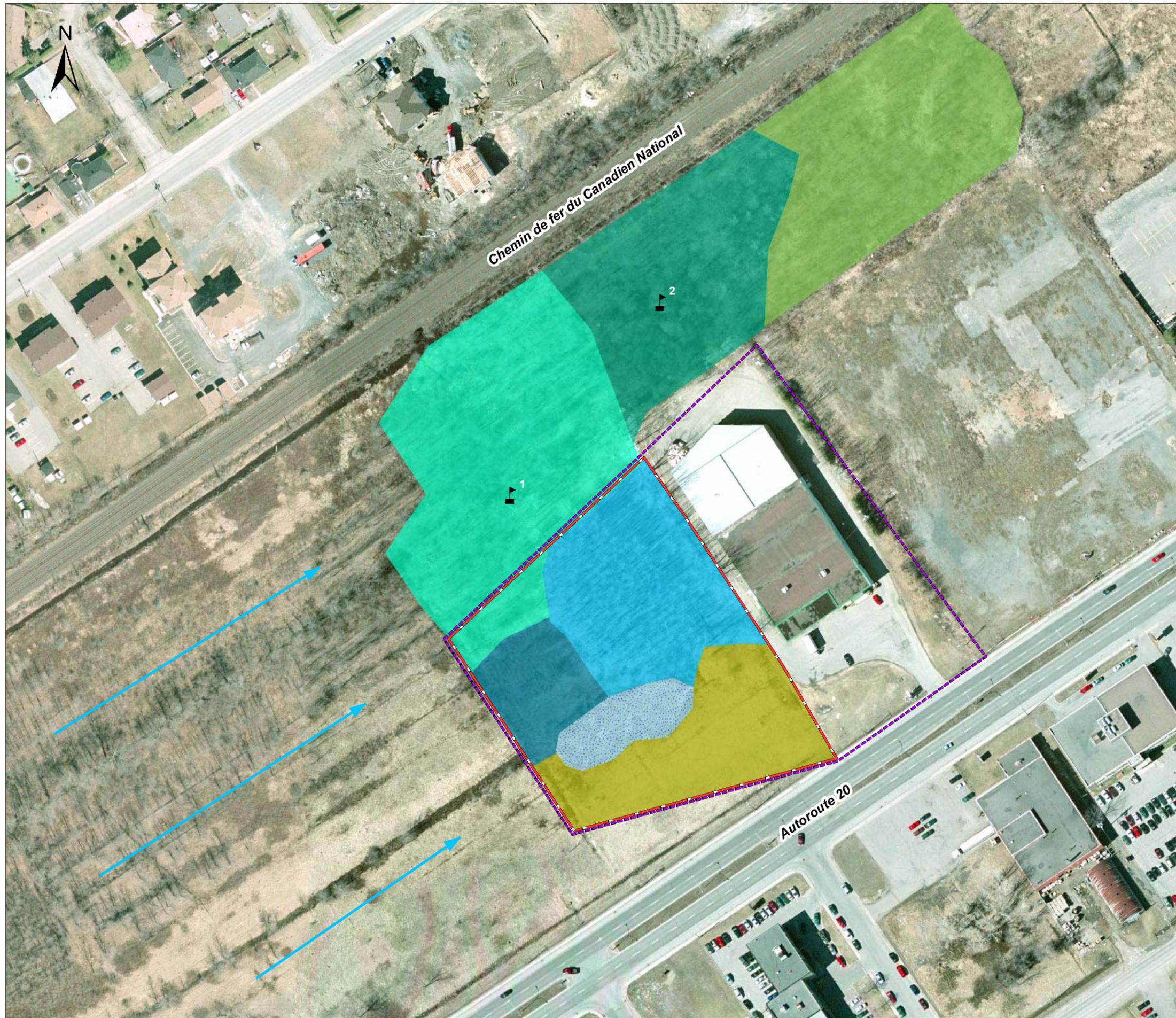
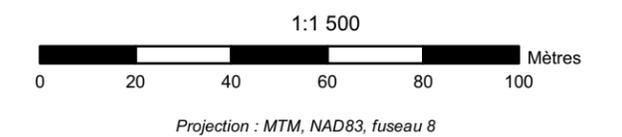
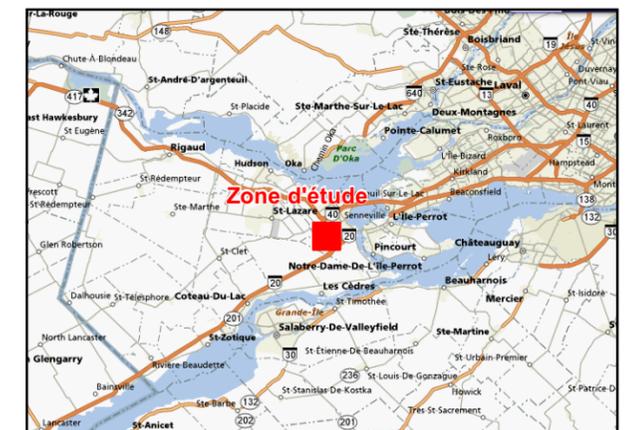


Figure 1
IDENTIFICATION ET DÉLIMITATION
DES MILIEUX NATURELS

-  Zone d'étude
-  Lot 1 544 632
- Milieux terrestres**
-  Friche herbacée
-  Frêne de Pennsylvanie
- Milieux humides**
-  Frêne de Pennsylvanie à ormes d'Amérique
-  Frêne de Pennsylvanie à chênes à gros fruits
-  Friche humide
-  Peupleraie deltaïde
-  Marais à phragmite commun
-  Photos
-  Sens d'écoulement de l'eau



Sources :
 Orthophotographies : 263-5026.jpg (CMM, 2005)
 Fichier GENIVAR : Figure1_milieuxnaturels.mxd

Avril 2007

